

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC: 27 MAI 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 22 mai (22/05/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par M. Daniel CALVI), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Mme Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

M. Daniel BOTTA est nommé secrétaire de séance.

23- 22 Mai 2014

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT – ANNEE 2014

Rapporteur : M. VALETTE.

Nom des Associations	Montant 2013	Montant 2014
Association Communale de Chasse Agréée	2 000	2 000 (déjà versés)
Carpe Club du Confluent 82	620	600
Club Carpe Silure Moissagais	120	-
CRIIRAD	360	-
FNE 82 (France Nature Environnement)	320	300
Le Parfait Pêcheur	1 100	1 100
ORME	300	300
Piégeurs Ragondins	50	50
TEAM CARPE 82	800	800
TOTAL	5 670	5 150

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 31 voix pour et 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES)

APPROUVE les subventions visées ci-dessus.



Pour copie conforme
Moissac le 23 Mai 2014
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :